

ENVOI PAR TÉLÉCOPIE ET PAR COURRIER : 450-698-3452

Québec, le 6 mai 2003

Monsieur Denis T. Tremblay  
Chef du Service des projets  
Ministère des Transports  
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie  
245, boul. Saint-Jean-Baptiste  
Châteauguay (Québec) J6K 3C3

Objet    Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des  
          Deux-Montagnes

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 15, 16 et 17 avril dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Dans l'étude de caractérisation environnementale des sédiments de la rivière des Outaouais (lac des Deux-Montagnes) préparée par le Service géotechnique & géologie du MTQ (document déposé PR8.1), il est écrit dans les commentaires des auteurs à la page 18 que « *le niveau de contamination au-dessus du critère SEN n'est pas significatif et ne justifie pas de disposer d'un tel volume de sédiments en dehors du site de rejet* ». Sur quoi les auteurs du rapport se basent-ils pour affirmer que les dépassements du SEN ne sont pas significatifs? S'agit-il de dépassements qui ne sont pas significatifs du point de vue de la statistique (variabilité des données) ou pour d'autres raisons (par exemple, les facteurs de correction, etc.)?
2. Au tableau 8 de l'étude d'impact (document déposé PR3) et dans les certificats d'analyse présentés à l'annexe 4 des *Réponses aux questions et commentaires sur l'étude d'impact sur l'environnement du dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des Deux-Montagnes de décembre 2002* (document déposé PR5.1), la concentration extractible a été estimée à partir de la concentration totale des contaminants inorganiques en appliquant un facteur de correction pour chacun des métaux et métalloïdes dosés par fluorescence des rayons X (document déposé DA2). Pourriez-vous nous indiquer sur un tableau les facteurs de correction utilisés pour chacun des métaux et métalloïdes et comment ils ont été déterminés? Pourriez-vous nous indiquer si ces facteurs de correction tiennent compte de la texture des sédiments (sable versus argile), des variations spatiales dans la géologie et dans les apports de contaminants inorganiques?

.../2

3. En référence au tableau de votre lettre du 16 avril 2003, *Calculs expliquant l'augmentation du volume de sédiments à excaver entre l'étude d'impact et les réponses aux questions du MENV* (document déposé DA7), pourriez-vous nous fournir un tableau similaire montrant les volumes de sédiments à draguer pour atteindre les cotes 18,75 m, 18,80 m, 18,85 m, 18,90 m, 18,95 m et 19,00 m pour un chenal de 60 m et de 40 m?
4. La cote 18,75 m correspondrait à la tolérance de précision de l'équipement de dragage (document déposé DA7). Pourriez-vous nous indiquer les sources d'erreur qui justifient une tolérance de 25 cm sous la cote théorique de 19,00 m ? Quelle est l'erreur verticale sur les relevés bathymétriques servant à vérifier la cote effective de dragage et est-elle incluse dans la tolérance de 25 cm ? Quels sont les standards de tolérance dans l'industrie du dragage selon l'équipement utilisé?
5. En référence à l'évaluation de l'Amphibex par Génivar de mars 2003 (document déposé DA2), quelles seraient les cotes correspondant à la tolérance de précision d'un dragage mécanique et d'un dragage hydraulique réalisés au moyen de la drague Amphibex?
6. Dans le document intitulé *Évaluation des apports sédimentaires des cours d'eau se jetant dans la baie de Como* préparé par Génivar, il est écrit « *Le dernier dragage du chenal a été effectué en 1984. Les cartes bathymétriques du chenal après le dragage, en décembre 1984, et dans son état actuel ont permis d'estimer le volume de sédiments s'y étant accumulés durant les 15 dernières années* » (document déposé DA9, p. 5). Pourriez-vous déposer à la commission les cartes bathymétriques du chenal après le dragage de 1984?
7. Du côté d'Hudson dans la baie de Como, pourriez-vous nous indiquer les largeurs maximales de l'aire d'accostage qui serait draguée sur une largeur de 73 m, de même que les largeurs maximales du chenal d'approche qui serait dragué sur une largeur de 40 m ou de 60 m après la stabilisation des pentes à la suite d'un dragage à la cote de 18,75 m et de 19 m?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 16 mai prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission



ENVOI PAR TÉLÉCOPIE ET PAR COURRIER : (450)-698-3452

Québec, le 7 mai 2003

Monsieur Denis T. Tremblay  
Chef du Service des projets  
Ministère des Transports  
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie  
245, boul. Saint-Jean-Baptiste  
Châteauguay (Québec) J6K 3C3

Objet   Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des  
Deux-Montagnes

---

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- À la page 82 de l'étude d'impact (document déposé PR3), les superficies perturbées pour les travaux de dragage et de déposition des sédiments en eau libre indiquées seraient de 0,0335 km<sup>2</sup> pour la zone de dragage, 0,0800 km<sup>2</sup> pour le site de dépôt pour un total de 0,1100 km<sup>2</sup>. Pouvez-vous nous confirmer ces superficies ?
- Quels seraient le nombre de camions et la fréquence pour le transport des sédiments de classe 4 selon le volume révisé de 327 m<sup>3</sup> ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 16 mai prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

ENVOI PAR TÉLÉCOPIE ET PAR COURRIER : (450)-698-3452

Québec, le 15 mai 2003

Monsieur Denis T. Tremblay  
Chef du Service des projets  
Ministère des Transports  
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie  
245, boul. Saint-Jean-Baptiste  
Châteauguay (Québec) J6K 3C3

Objet   Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des  
Deux-Montagnes

---

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- Lors de la première partie de l'audience, il a été mentionné qu'il serait difficile d'utiliser les parties profondes du site de dépôt en raison des forts courants à ces endroits et ainsi éviter la dispersion des MES (Madame Lucie Labbé, séance du 17 avril 2003, p. 10). De plus, pour assurer des conditions de navigation sécuritaire en étiage, une profondeur d'eau de six mètres serait conservée et exigée au contrat de dragage pour le secteur du site de dépôt (M. Denis T. Tremblay, séance du 17 avril 2003, p. 12). Quelle serait la superficie utilisable du site de dépôt et l'épaisseur des sédiments de classes 1, 2 et 3 déposés sur le site en fonction de cette superficie et du volume prévu de 25 858 m<sup>3</sup> ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 mai prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (2)

410 Le site qu'on a choisi est un site qui a été désigné par Pêche et Océans Canada. C'est un site qui a été cartographié et qui est comme autorisé pour faire du dépôt de sédiments. Donc, c'est pour ça qu'il a été choisi. On ne peut pas aller déposer les sédiments où on veut. Donc, on doit prendre des sites de dépôt qui sont désignés, si on veut faire du dépôt en eau.

415 **M. CLÉMENT MONET :**

Ça va dépasser.

**MME LUCIE LABBÉ :**

420 Non non non, la profondeur moyenne est de 10 mètres. Donc, et les sédiments qu'on va mettre dessus, le volume complet, et bien il varie de...

**M. CLÉMENT MONET :**

425 C'est autour de 24' ça, 10 mètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

430 Monsieur Monet, je pense qu'on n'accepte pas les échanges de cette façon avec les gens de...

**M. CLÉMENT MONET :**

435 Excusez-moi, o.k.

**LA PRÉSIDENTE :**

440 Mais, écoutez, si vous me permettez, juste pour terminer, on demande aux gens de ne pas exprimer d'opinion dans cette partie-ci de l'audience. Mais, dans la deuxième partie, vous aurez tout le loisir de venir présenter votre opinion et de nous dire en quoi, ce que vous pensez, pourquoi ça n'a pas été retenu, et comment ça devrait être. Mais je vais laisser finir madame Labbé à ce propos-là.

**MME LUCIE LABBÉ :**

445 C'est ça, la profondeur du site varie de 3.5 mètres à 28 ou 29 mètres, mais la profondeur moyenne est à peu près de 10 mètres. Donc, nous, on, ça va être peut-être un peu difficile d'utiliser les parties la plus profonde du site de dépôt, étant donné que c'est dans la zone où il y a le plus de courant, et nous, on veut éviter quand même que, lorsqu'on fait le  
450 dépôt des sédiments, il y ait de la dispersion. Donc, on va utiliser pas mal toute la partie

bien il y a un amoncellement qui se fait à cet endroit-là, et là on se retrouve à 50 ou 60 centimètres, on est rendu près du 2,5 mètres, en étiage, peut-être à 2 mètres, on est près des limites de navigation. Est-ce qu'il n'y a pas une cote que vous pouvez nous fixer comme étant un maximum pour garder au moins les conditions de navigation optimales?

500

**MME LUCIE LABBÉ :**

Oui, c'est...

505

**M. LOUIS DERIGER :**

Comme vous le faites pour la traverse, il serait intéressant de le faire aussi pour la navigation présente.

510

**MME LUCIE LABBÉ :**

Bien, sûrement qu'on va quand même guider à quel endroit on voudrait que les sédiments soient déposés.

515

**M. LOUIS DERIGER :**

Mais êtes-vous en mesure de nous donner une cote maximale, disant: **Nous, on s'engage à ne pas dépasser cette cote, pour préserver une profondeur d'eau en étiage suffisante pour que les bateaux puissent naviguer dans des conditions, tout au moins en tout cas, sans être optimales, mais au moins sécuritaires?**

520

**MME LUCIE LABBÉ :**

525

Hum, hum.

**M. LOUIS DERIGER :**

Oui, monsieur Tremblay.

530

**M. DENIS T. TREMBLAY :**

Bon, on peut s'engager d'exiger une cote à notre contrat, qui respecte la cote de 6 mètres. Est-ce que ça peut faire la, je crois que ça va amplement être sécuritaire. Ça va?

535

**M. LOUIS DERIGER :**

Oui. Merci.

540

**LA PRÉSIDENTE :**